



syndicat mixte des transports en commun

## Conseil syndical du 22 juin 2023

**Monsieur Roland JACQUEMIN**  
Président

### Délibération n° 13

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 23 mars 2023**

#### Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

<b>Date de la convocation</b>	<b>15 juin 2023</b>	<b>Présents</b> Mesdames, Messieurs
<b>Observation :</b>		GBCA (980 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Bonnans-Weber, Chekouat, Constantakatos, Jager, Jeannin, Kneip, Moutarlier, Picard, – Suppléants : Cabrol, Castaldi, Meslot, Regnaud RBFC (140 voix) : Oternaud, Ternant CCST (160 voix) : Titulaire : Hottlet CCVS (40 voix) : Titulaire : Coddet
<b>Nombre de voix</b>	<b>1 320</b>	<b>Procurations</b>
<b>-Nombre de voix pour</b>	<b>1 320</b>	De Mme Aymonier (GBCA) à M Jager (GBCA)
<b>-Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	De M Gilbert (GBCA) à M Kneip (GBCA)
<b>-Abstentions</b>	<b>0</b>	De M Guyod (GBCA) à M Constantakatos (GBCA)
<b>Délibération adoptée à</b>	<b>l'unanimité des votants</b>	De M Rousseau (GBCA) à Mme Bonnans-Weber (GBCA)
		De Mme Bequillard (CCST) à M Meslot (GBCA)
		De Mme Janiaud-Larcher (CCST) à M Moutarlier (GBCA)
		De M Rousse (CCST) à M Hottlet (CCST)

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 23 mars 2023 à 12h15.

Date de la convocation : 16 mars 2023.

#### Présents

Mesdames, Messieurs, Jacquemin, Aymonier, Guyod, Jager, Jeannin, Kneip, Moutarlier, Picard, Hottlet, Larcher, Rousse, Meslot, Racine.

#### Procurations

De M Bonin à M Picard

De M Rousseau à M Moutarlier

De M Constantakatos à M Guyod

De M Oternaud à M Jacquemin

De Mme Chekouat à M Kneip

De Mme Bequillard à M Meslot

#### Excusés

Mesdames, Messieurs, Bonnans-Weber, Cabrol, Crepin, Gabilloux, Ivol, Koeberle, Iannicelli, Neugnot, Clayeux, Mammar, Salort.

## Observations

Délibération n° 10 Arrivée de Mme Larcher et M Jeannin

## Sous la présidence de Monsieur le Président

### RAPPORTS

- 07 Nomination du Secrétaire de séance
- 08 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 02 février 2023
- 09 Obligation de présenter un état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget du SMTC
- 10 Budget primitif 2023
- 11 Mise en place du télétravail au SMTC 90

### **DELIBERATION N° 07 - Nomination du Secrétaire de séance**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 960 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Tony KNEIP comme secrétaire de séance.

### **DELIBERATION N° 08 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 02 février 2023**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 960 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 02 février 2023.

### **DELIBERATION N° 09 – Obligation de présenter un état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget du SMTC**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 960 voix pour,

Le Conseil Syndical prend acte de la présente délibération.

### **DELIBERATION N° 10 – Budget Primitif 2023**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 070 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le Budget Primitif 2023.

### **DELIBERATION N° 11 – Mise en place du télétravail au SMTC 90**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 070 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- autorise la mise en place de ces nouvelles dispositions selon les modalités indiquées dans le règlement joint ;
- retient les modalités financières telles que précisées, ci-avant, dans la limite du plafond en vigueur à savoir 253.44 euros par an au 01.01.2023.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23 JUIN 2023

ID : 090-259000016-20230622-2023\_13-DE



**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le présent procès-verbal.**

**Le Président,  
Roland JACQUEMIN**